

République Française  
Département de l'Isère  
Commune de REVEL

### Extrait

## DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-deux, le 29 mars, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres **PRESENTS :** Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente,  
Nicolle ANGELIER, Hélène BOUSSANT,  
Caroline DRIOL, Franck GENEVAUX,  
Geneviève COURSIMAULT, Cathy PELOSO

Afférents au CCAS : 10  
En exercice : 10

Présents : 8 **ABSENTS :** Coralie BOURDELAIN Présidente,  
Amandine DELATOUCHE

Qui ont pris part au vote : 10

**PROCURATIONS :** Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET  
Amandine DELATOUCHE à Cathy PELOSO

Date de la convocation  
21 mars 2022

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### **Délibération n°5**

**OBJET : Modification du règlement du dispositif « Coup de passion »**

Le rapporteur rappelle :

Ce dispositif d'aide aux jeunes pour leur projet ne répond plus aux besoins exprimés, depuis deux exercices aucune demande n'a été formulée.

Le rapporteur propose :

Une évolution de la tranche d'âge qui soit portée de 16 à 26 ans au lieu des 16 à 20 ans actuelle et pour des jeunes étudiants ou non actifs.

Le Conseil, après délibération :

- Accepte les évolutions du règlement de ce dispositif dans ce qui est proposé
- Age : de 16 à 26 ans
- Jeunes étudiants ou non actifs

**Il est voté à l'unanimité par les membres présents.**

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 29 mars 2022

Pour Copie Conforme,  
La Vice-Présidente,  
Sandrine GAYET

